

Le présent avis est donné par monsieur Antoine Audet, en sa qualité de greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer. Celui-ci est une personne morale de droit public régie notamment par la *Loi sur les cités et villes*, ayant son bureau au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle Lavoie-St-Laurent, de l'hôtel de ville, **le mercredi 25 octobre 2023 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaire au rôle et Adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ¹	Taxes dues (capital et intérêts au 25/10/2023)*	Autres frais		Total
			Publication dans le journal	Inscription avis	
1. Martin Robichaud 108 Rte Caissy	M : 0030 18 1904 L : 6 021 947 Avec bâtisse dessus construite	2 438,57 \$	251.80 \$	18.40 \$	2 708.47 \$
2. Martin Robichaud 106, Rte Caissy	M : 0030 18 1925 Avec bâtisse dessus construite	2 401.36 \$	251.80 \$	18.40 \$	2 671.56 \$
3. Yvon Arsenault Boulevard Perron	M : 0431 34 1037 L : 3 547 135 Sans bâtisse dessus construite	523.34 \$	251.80 \$	18.40 \$	793.54 \$
4. Martial Nadeau 112, Rte Leblanc	M : 9931 02 3762 L : 3 887 285 Avec bâtisse dessus construite	1 017.77 \$	251.80 \$	18.40 \$	1 287.97 \$
5. Stéphane Bergeron 137, Rte St-Louis	M : 9931 25 7767 L : 3 887 530 Avec bâtisse dessus construite	2 683.49 \$	251.80 \$	18.40 \$	2 966.14 \$
6. Sébastien Guité Gaston Guité 151, Rte St-Louis	M : 9931 27 8550 L : 3 887 539 Avec bâtisse dessus construite	1 565.94 \$	251.80 \$	18.40 \$	1 836.14 \$
7. Samuel Leblanc 201, Rte St-Louis	M : 9932 36 5022 L : 6 377 610 Avec bâtisse dessus construite	4 690.95 \$	251.80 \$	18.40 \$	4 961.15 \$
8. Samuel Leblanc 213, Rte St-Louis	M : 9932 37 3418 L : 6 155 008 Avec bâtisse dessus construite	5 779,73 \$	251.80 \$	18.40 \$	6 049.93 \$

¹ **Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription de Bonaventure 2.**

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir

Être une personne physique et avoir une pièce d'identité. Si vous représentez une autre personne physique, vous devez avoir un mandat ou une procuration de la personne représentée.

OU

Être un représentant d'une personne morale et avoir une pièce d'identité, avoir la loi constitutive de la personne morale représentée ainsi qu'une copie de la pièce justificative autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre).

Mode de paiement

Paiement complet dès l'adjudication

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Carleton-sur-Mer
-

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période de (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *LCV*).

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 27 septembre 2023



Antoine Audet, Greffier